

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 40 (1952)

Heft: 793

Artikel: 1952

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267600>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOULD
RÉDACTION
M^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
M^{me} Renée BERGUER, 138, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)
Abonnement de soutien 8.—
Le numéro 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

Ce n'est pas parce
que les choses sont
difficiles qu'il ne faut
rien faire; elles sont
difficiles parce qu'on
ne fait rien.
SÈNÈQUE.

1952

Le « Mouvement féministe » aborde son quarantième millésime! Se doutait-elle celle qui le fonda, ceux qui l'encourageaient, qu'au bout de quarante ans la lutte se poursuivrait encore? Que dans le monde l'opposition aurait cédé et que la Suisse resterait un des derniers bastions de la résistance?

Nous ne le pensons pas, les pionniers et les pionnières étaient animés d'un tel élan et d'un si bel enthousiasme qu'ils croyaient arriver au but rapidement.

Notre « Mouvement » a donc une « histoire », assez longue pour qu'il soit utile de la rappeler aux nouvelles générations. Nous avions l'intention de consacrer cette année anniversaire à une revue des principaux événements féministes qui ont marqué ces quatre décades. Des concours sur ces divers sujets étaient prévus pour être proposés à nos abonnés dans les prochains numéros.

Dans les circonstances actuelles, rien ne pourrait mieux convenir que ce programme commémoratif puisqu'il nous faudra pendant ces dix mois éclairer la population féminine genevoise appelée à se prononcer sur l'opportunité des droits politiques féminins.

On verra en effet, en troisième page, qu'une consultation féminine a été décidée et, quel que soit notre sentiment sur le procédé envisagé, nous devons intensifier la propagande suffragiste par tous les moyens.

A l'œuvre tous et toutes avec courage. Une vaste entreprise nous attend. Aidez-nous!

Notre reconnaissance va dès aujourd'hui à toutes celles qui se sont déjà acquittées de leur abonnement et à celles qui ont bien voulu, largement arrondir la somme. Cet encouragement soutient notre espérance de réussir.

Que les retardataires, toutefois, se hâtent. Cette année plus que jamais le journal nous est indispensable, il faut tenir bon et pour cela il faut que les abonnés n'oublient pas notre compte de chèques I. 943

On croit nous confondre en affirmant que les femmes ne désirent pas voter, en demandant contre tout bon sens une consultation féminine sur le suffrage féminin, alors que les électeurs suisses, dont on vante à qui mieux mieux la formation civique, nous montrent tous les jours ou presque le peu de cas qu'ils font de leurs droits civiques. Les citoyens contribuables de Fribourg devaient se prononcer, récemment, sur le renouvellement des impôts de la commune pour 1952; sur 12 000 contribuables, seize seulement se sont dérangés!

Vivement le droit de vote aux femmes!
S. B.

11^{me} Assemblée Mondiale des Peuples

Poursuivant le travail entrepris, à Genève, à la conférence qui eut lieu, l'an dernier, du 31 décembre au 5 janvier, l'Assemblée mondiale des Peuples a tenu ses assises à Paris du 9 au 13 novembre.

On se souvient que le but des promoteurs est le suivant: il ne s'agit pas de créer une doublure de l'Assemblée des Nations Unies, mais d'obtenir que soit créé, dans cet organisme, une seconde Chambre.

Toute démocratie bien balancée doit, en effet être gouvernée par deux Chambres distinctes dont les députés soient élus selon deux modes d'élection différents. L'Assemblée est composée uniquement de délégués désignés — ils ne sont même pas élus à un scrutin quelconque — par leur gouvernement respectif. On voudrait que soit formée, une seconde Chambre dont les délégués seraient élus directement par les peuples des Nations du monde.

A la séance d'ouverture, on entendit M. Megglé, président d'honneur du comité d'organisation, M. Jean Didisheïn (Belgique), vice-président du comité d'action, Mme Tibaldi-Chiesa, députée à la Chambre italienne, M. Fyke Farmer, premier délégué élu du Tennessee, M. Branston-Balain, juriste-expert du Conseil d'Etat de France et M. Banville d'Hostel.

Cette deuxième assemblée constituante prit le titre de *Conférence de Paris pour une révision de la Charte des Nations Unies*, elle institua immédiatement trois commissions de travail chargées des sujets suivants:

1. Comment aboutir à une conférence de révision de la Charte de l'ONU? Présidence, M. Collin (Belgique).
 2. Comment faire être les délégués à la Conférence de révision de cette Charte? Présidence, M. Frankl.
 3. Comment associer les Etats non-membres de l'ONU à la révision de la Charte? Présidence Mme Hainisch-Marchet.
- La déléguée féminine suisse, Mme Heidiguer, à qui nous devons les informations sur cette assemblée, faisait partie de cette troisième commission.

Il régna, pendant ces cinq jours parmi les délégués, une grande activité et de fort utiles contacts furent établis entre les participants de nations diverses.

Les femmes étaient particulièrement nombreuses, venues d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie, de Hollande, de Suède, d'Angleterre, de France et d'Amérique; les Indes, le Japon et la Belgique, n'étaient représentés que par des délégués masculins.

La Suisse était représentée par M. Paul Schälé, professeur à Genève, trésorier de l'Assemblée de l'an dernier, et trois mères de famille: Mme Line Prey, de la Centrale pour une Confédération mondiale, Mme Konfersky-Ballengerger, de Genève, et Mme Heidiguer, d'Avenches.

En dehors des résolutions générales, bien des initiatives particulières furent prises. Une lettre suggérée par M. Mastrangelo (Italie) signée par les assistants à la séance finale, fut adressée au Secrétaire général de l'ONU et aux soixante représentants nationaux de l'Assemblée générale. Les participants à cette conférence pour la révision de la Charte, assistèrent en groupes, à plusieurs séances de l'ONU.

Le groupe des femmes décida, sur le conseil de Mme Meyers-Kelher, de Hollande, d'adresser un message à Sa Majesté la reine des Pays-Bas, connue pour sa bienveillance envers les projets de la conférence de révision. Copie de ce message sera envoyé aussi à diverses personnalités féminines dans le monde.

Le „Mouvement Féministe“ est en vente à Genève:
à la Librairie Payot, au Molard et à la Librairie Jullien, Bourg-de-Four.
Le journal est distribué le vendredi.

Le rôle et l'importance des femmes à la 6^{me} session des Nations Unies

de notre correspondante Janine Auscher

Nos lectrices suivent dans leur journal quotidien le déroulement de la 6^{me} Session de l'ONU. Nous nous attacherons donc plus particulièrement à les entretenir des questions sociales portées devant les Nations Unies, et à interviewer les femmes les plus éminentes des diverses délégations.

Nous les invitons, en attendant, à nous suivre aujourd'hui, dans les nouveaux locaux du Palais de Chaillot, et à mesurer l'importance des femmes à l'ONU.

La 6^{me} Session siège en effet sur la colline de Chaillot, dans un palais construit tout exprès par l'architecte Jean Carlu. C'est un bâtiment clair et gai, composé de deux ailes latérales bordant le bassin, et d'une aile centrale dominant de loin les quais de la Seine.

Il contient six cents bureaux, tapissés dans les tons bleu-gris, quatre grandes salles de conférences, et huit autres plus petites, des bars et restaurants — celui des délégués, celui du personnel et de la presse, etc. — une imprimerie, et communique avec le Théâtre de l'ancien Palais de Chaillot où siège l'Assemblée plénière, et où peuvent prendre place environ trois mille personnes.

Les femmes dans les délégations

Nous avons parcouru les listes des délégations de 60 nations, dont certaines ont accordé une large représentation aux femmes. Les Etats-Unis, entre autres, ont envoyé siéger à Chaillot, huit représentantes, suppléantes, conseillères et attachées. L'une d'entre elles est Mme Franklin Roosevelt; une autre est Miss Anna Strauss, qui mena toujours une campagne ardente en faveur des femmes, et fut, voici quelques années, présidente de la Ligue des femmes électriques.

Le Brésil en compte également huit, dont une représentante-suppléante, et sept attachées; la Grande-Bretagne en a délégué sept, dont une spécialement attachée à M. Anthony Eden; le Chili en a envoyé

trois, dont une, Mme Anna Figueroa, professeur d'anglais et de philosophie, porte le titre de ministre plénipotentiaire, et a, par surcroît, été nommée présidente de la 3^{me} Commission; l'Australie comprend douze femmes parmi ses secrétaires et la Russie Soviétique, six; l'Etat d'Israël, sur trois déléguées, compte une conseillère permanente, une attachée de presse et une secrétaire du président de la délégation.

D'autres pays, s'ils en comptent moins, les ont cependant choisies parmi les plus représentatives; tels les Pays-Bas, qui ont envoyé deux déléguées spécialisées dans l'organisation internationale au Ministère des affaires étrangères; la Tchéco-Slovaquie, qui a donné la présidence de sa délégation à une femme, par ailleurs vice-ministre des Affaires étrangères; le Danemark, qui compte deux femmes, dont une est ministre plénipotentiaire; la Suède, qui, sur ses deux déléguées, compte un membre de la Chambre des représentants; la Pologne, qui a délégué la vice-présidente de la Croix-Rouge polonaise.

Le Vénézuéla a choisi une secrétaire d'ambassade, le Canada une attachée au Consulat général de New-York, la Nouvelle-Zélande, une chargée d'affaires à Paris, l'Irak, une attachée de presse auprès de l'Ambassade de Washington. Le Mexique a donné une attachée au président de la délégation, et celui-ci, M. Luis Padilla Nervo, ayant été nommé président de la 6^{me} Session de l'Assemblée générale de l'ONU, son attachée le suit dans son ascension... La République Dominicaine a délégué une femme, ministre plénipotentiaire, militant depuis des années dans les rangs du féminisme. La France, enfin, a mandaté Mme Marie-Hélène Lefaucheur, membre du Conseil municipal et de l'Assemblée nationale, déléguée française à la Commission de la condition de la femme, décorée de la médaille de la Résistance, bien connue pour son action sociale et féministe, ainsi qu'une attachée de presse.

Janine Auscher.

Troisième anniversaire

En décembre 1948, l'assemblée générale de l'ONU, réunie à Paris au Palais de Chaillot, proclamait la Déclaration universelle des Droits de l'homme.

Trois ans plus tard, le 10 décembre 1951, le Département de l'Information des Nations Unies, en collaboration avec l'Unesco et la Radiodiffusion française, organisait un grand concert destiné à commémorer cet heureux événement.

C'est devant une salle comble, où l'on reconnaissait les personnalités les plus en vue des Nations Unies, que s'ouvrit le concert, au Palais de Chaillot. L'éclatante ouverture du « Carnaval Romain », de Berlioz, fut tout d'abord applaudie; le « Prélude à l'Après-midi d'un Faune », de Debussy, lui succéda, plongeant l'auditoire dans un climat poétique aux harmonies subtiles. Enfin, la « Deuxième Suite de Daphnis et Chloé », de Ravel, attesta une fois de plus la pure beauté d'une des pages les plus harmonieuses et les plus raffinées de l'Ecole française.

Après deux émouvantes allocutions, l'une de M. Luis Padilla Nervo, président de la 6^{me} session de l'ONU, l'autre de M. René Pleven, président du Conseil du Gouvernement français, l'Orchestre et les Chœurs de la Radiodiffusion française, sous la fougueuse direction de M. Inghelbrecht, exécutèrent magistralement le beau « Psaume 47 », de Florent Schmitt, qui commence ainsi:

« Vous tous, peuples, battez des mains!
Poussez vers Dieu des cris de joie! »

Le compositeur a traduit avec ardeur et éloquence l'accent triomphal de ce psaume; il a écrit là une œuvre musicale puissante et rythmée, dont l'orchestration, haute en couleur, sonne avec un magnifique éclat.

De sa loge, Florent Schmitt, remarquable de jeunesse malgré ses 80 ans, écoutait attentivement son propre psaume... Les auditeurs de dix nations européennes, auxquelles cinq orchestres étrangers avaient, de leur pays respectif, Danemark, Italie, Grande-Bretagne et Autriche, donné à la même heure, un concert spécial en première partie, la retransmission du « Psaume 47 », de Florent Schmitt, comme un gage d'union entre tous les peuples...
Janine Auscher.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEN

RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11
GENÈVE

